

# ASSURANCE COMPLEMENTAIRE

«Omniium + vélo 2 »

ING présente, en plus de votre assurance vélo classique 'Omniium' (vol sans remplacement + dégâts matériels), une assurance vol complémentaire 'Omniium + vélo 2'. Cette assurance complémentaire donne droit à **un remplacement unique en cas de vol ou de perte totale\*** durant la totalité de votre contrat de 36 mois.

Ce produit, inclus d'office dans toute nouvelle commande à partir du 1/05/2020, est proposé une seule fois en option pour les contrats du passé.

Le coût de cette assurance complémentaire est de **€2,42 mois**.

## Modalités pratiques :

- Le vol/accident sera notifié à [insurance@ubike.be](mailto:insurance@ubike.be) dans les 48h de sa survenance
- En cas d'acceptation de l'intervention par la compagnie d'assurance (perte totale ou vol), le voucher annuel de l'employé sera augmenté du montant suivant, duquel l'éventuelle franchise aura au préalable été déduite :
  - o Sinistre déclaré entre le 1er-12è mois : 90% de la valeur initiale du vélo 1\*\*
  - o Sinistre déclaré entre le 13è-24è mois : 80% de la valeur initiale du vélo 1\*\*
  - o Sinistre déclaré entre le 25è-36è mois : 70% de la valeur initiale du vélo 1\*\*
- L'employé fait l'acquisition d'un nouveau vélo (ou d'accessoires) dans le Ushop de son choix **dans les 2 mois** suivant la date de réception du voucher. Il peut opter pour un vélo différent tout en restant dans la même catégorie\*\*\*  
L'éventuelle différence de prix devra directement être payée au Ushop.
- **La mensualité reste inchangée** jusqu'au terme des 36 mois.
- **Les conditions de la fiche-produit 'Votre assurance' restent d'application.**

\* vol ou perte totale considéré comme pouvant être couvert par Aedes

\*\* Vélo 1= vélo volé ou déclaré en perte totale

\*\*\* Si vélo 1 n'était pas un speed pedelec, vélo 2 ne peut pas l'être non plus. A l'inverse, si vélo 1 était un speed pedelec, vélo 2 peut être un speed pedelec ou un vélo normal.

**CONTACT CTEC :**

[insurance@ubike.be](mailto:insurance@ubike.be)